Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 27 janvier 2022

DEL_20220127_10

Nombre de Conseillers En exercice

Cession gratuite d'une parcelle de

terrain auprès de

riverains : cession

Ville/Faret, parcelle

BM 85

De présents De votants

Objet:

29

27

24 L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept janvier

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

respectivement:

Claude AUFORT, Dominique MAHE_VINCE, Jean-Louis LELIEVRE, Véronique JULIOT, Gilles BRIAND, Laurence FREMINET, Hervé MORICE, Emilie CORDIER, Denis ROULAND, Sébastien WAIRY, Stéphanie BURNEL, Eric MEIGNEN, Cécile OLIVIER, Benoît PICHARD, Laurence DUPONT, Yannick BEAUVAIS, Jessica NICOLAS, Jean-Pierre LE CROM, David PELON, Françoise HAFFRAY, Didier NOUZILLEAU, Michel CONANEC, Colette GARRIGUES, Alain DESMARS

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat

- Myriam LEROUX a donné son mandat à Benoît PICHARD

- Patricia L'ECORSIER a donné son mandat à Stéphanie BURNEL

Le Maire certifie que le compte rendu de cette

délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

1er février 2021

Et que la convocation avait été faite le

- Stanislas FONLUPT a donné son mandat à Laurence FREMINET

...

Absentes:

- Christelle POHON et Isabelle GUENEGO

M. Jean-Pierre LE CROM a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

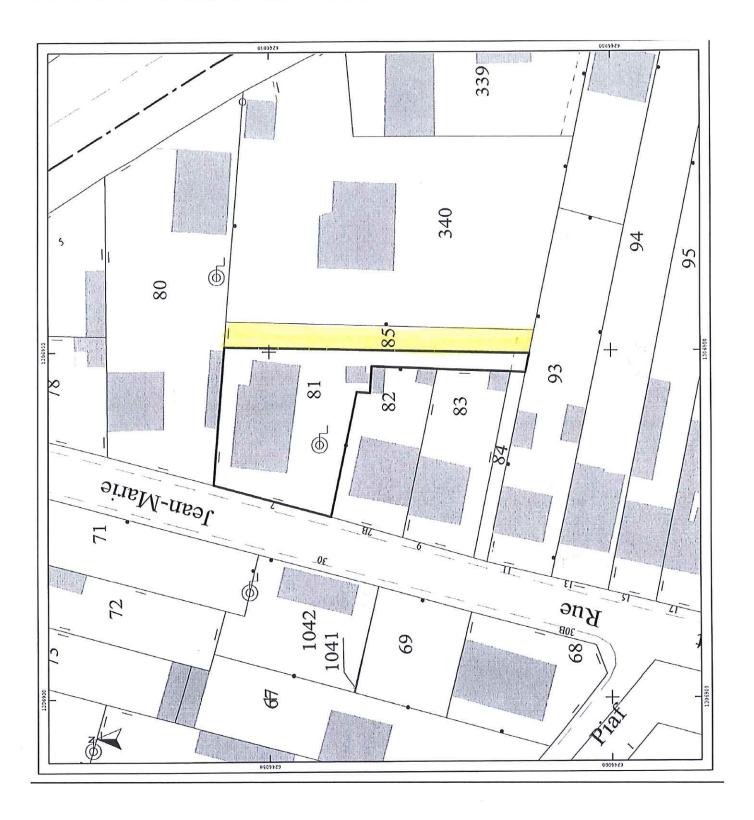
19 janvier 2022

Le Conseil Municipal est informé de la possibilité d'une cession amiable de terrain non bâti propriété de la commune auprès de Mr et Mme Faret 7, rue Jean Marie Perret. Ce terrain avait été acheté par M et Mme Faret à Mme Le Mauff en 1983 et a été acquis par la commune par erreur suite à son classement parmi les biens vacants en 2016.

вм	25	153m²	153m²	UBa1	COMMUNE TRIGNAC	Mr et Mme Faret	Cession à titre gratuit
Section cadastrale	Numéro cadastre	Surface globale	Surface cédée	Zonage PLUi	Propriétaire	Acquéreur	Coût de cession

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le maire à prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la cession entre la ville et Mr et Mme Faret.

Pour information, la valeur foncière selon l'évaluation de France Domaine réf. 2021-44210 85771 en date du 08 décembre 2021 a été arrêtée à 3060 €.



VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission Urbanisme en date du 19 janvier 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE

- **Article 1**: d'autoriser la cession gratuite d'une parcelle de terrain auprès de riverains à M. et Mme Faret,
- **Article 2** : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération

27
0
0

Transmis à M. le Sous-Préfet le : Reçu par M. le Sous-Préfet le : Retour en Mairie le : Publié ou affiché le : Pour extrait conforme

Vlaude AUFORT